

Nouvelles religieusesLA BEATIFICATION DE PIE X

Un tribunal spécial a été constitué, à Rome, auprès du cardinal Pacelli, en vue de la béatification de Pie X.

Ce tribunal, chargé du procès de non-culte, a pour rôle de voir si aucun culte spécial n'a été rendu, depuis sa mort, à celui qui n'est pas encore décrété bienheureux. Il est chargé également de la revision des actes du Pape Pie X, c'est-à-dire de vérifier si, dans ses écrits publiés ou non, rien ne s'oppose à la béatification.

Les procès ordinaires et diocésains sur les vertus héroïques de Pie X sont terminés. Ils ont eu lieu dans les diocèses de Venise, de Mantoue, de Trévise et de Rome. Les conclusions ont été déposées à la Congrégation des Rites; mais, depuis la mort de Pie X, un état de fait juridique nouveau s'est produit; la Cité du Vatican ayant été constituée en Etat indépendant, ce n'est pas au Vicariat de Rome auquel revient le procès de non-culte, mais au cardinal archevêque de Saint-Pierre.

Le tribunal est constitué de deux juges, NN. SS. Vicentini et Cherubini, de Mgr Ravanat, promoteur de la foi, et de deux notaires.

Les formalités préliminaires, serment, etc., se sont déroulées, sous la présidence du cardinal Pacelli.

* * *

UNE CHAPELLE A BEAURAING

Le 26 juin au matin, Mgr Heylen, évêque de Namur, s'était rendu à Felenne et à Beauraing pour y administrer le sacrement de confirmation à de très nombreux enfants. Une foule considérable était accourue des localités voisines. Après la grand'messe, un pèlerinage s'organisa au lieu des apparitions.

M. Tilmant Côme s'y trouvait en compagnie de son fils. Mgr Heylen s'entretint avec le "miraculé". Peu après, il recevait au presbytère, les petits Voisin et Degeimbre. Albert Voisin, notons-le, était parmi les confirmands. Monseigneur donna la bénédiction aux cinq enfants et, à leur grand bonheur, leur annonça qu'il autorisait la construction d'une chapelle, comme il permettait désormais à M. le doyen d'assister chaque soir à la prière dans le jardin du couvent.

Ajoutons que les familles Voisin et Degeimbre ont reçu, par écrit, la semaine dernière, la Bénédiction de Notre Saint-Père le Pape.